

# LA LANGUE ET LA CULTURE CORSES

“LINGUA È  
CULTURA CORSA”



PLAN DE DÉVELOPPEMENT  
DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE  
ET DE LA CULTURE CORSES  
ET SON APPRENTISSAGE  
TOUT AU LONG DE LA VIE

“Nos langues sont nos vies”  
“E nostre lingue sò e nostre vite”

(Gilbert Dalgalian, Colloque FLAREP de Purtichju, octobre 2005)



## SOMMAIRE

INTRODUCTION	8
CHAPITRE 1: BILAN DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE DEPUIS LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE 1999	9
1.1 Chronologie des textes	9
1.2 Rappel du cadre législatif spécifique à la Corse : L'article 7 de la loi du 22 janvier 2002	9
1.3 Les dispositifs d'enseignement	11
1.3.1 L'enseignement «extensif»	12
1.3.2 L'enseignement bilingue «à parité horaire»	12
1.4 Avancées et faiblesses du système d'enseignement de la langue corse depuis 1999	13
1.4.1 Enseignement «extensif» de 3 heures par semaine	13
1.4.1.1 Dans le premier degré	13
1.4.1.2 Dans le second degré	15
1.4.2 Enseignement bilingue	17
1.4.2.1 Dans le premier degré	17
1.4.2.2 Dans le second degré	18
1.4.2.3 Manuels des sections bilingues	19

<b>CHAPITRE 2: UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE VISANT À OFFRIR À TOUS LES ÉLÈVES LA PERSPECTIVE D'UN BILINGUISME OUVERT AU PLURILINGUISME</b>	<b>20</b>
<b>Plan d'Action I : Généraliser en sept ans le bilinguisme à l'école maternelle</b>	<b>22</b>
Action I.1 Généraliser l'enseignement bilingue dans toutes les écoles maternelles en sept ans (2007-2013)	22
<b>Plan d'Action II : Préparer la généralisation du bilinguisme dans le premier degré et le second degré</b>	<b>24</b>
Action II.1 Mesurer les compétences des élèves en CM2 et en 3ème	24
Action II.2 Couvrir en deux ans tous les bassins de collèges actuellement lacunaires	24
Action II.3 Programmer la généralisation de l'enseignement bilingue en premier degré	25
Action II.4 Programmer la généralisation du bilinguisme en second degré en continuité du premier degré	25
Action II.5 Organiser l'ouverture vers le plurilinguisme	26
<b>Plan d'Action III : Garantir la qualité de l'enseignement bilingue</b>	<b>27</b>
Action III.1 Pourcentage de postes offerts au concours	27
Action III.2 Création au sein de l'IUFM d'un dispositif spécifique pour l'enseignement bilingue	27
Action III.3 Compétence correspondant au niveau C2 du cadre européen	28
Action III.4 Engager les démarches pour faire évoluer les concours de recrutement	28
Action III.5 Mettre en place un «Plan exceptionnel de formation continue des enseignants à la langue corse»	28
Action III.6 Renforcer les outils pédagogiques	29
Action III.7 Développer un partenariat éducatif avec les médiias	29



## SOMMAIRE

<i>Plan d'Action IV: Accompagner les enseignants dans le développement du bilinguisme en mobilisant d'autres acteurs</i>		30
Action IV.1	Développer les actions culturelles et artistiques en milieu scolaire	30
Action IV.2	Développer l'information auprès des parents et du grand public	30
Action IV.3	Développer les pratiques d'immersion au sein des centres de séjours et d'études corses	31
Action IV.4	Inciter les collectivités concernées à former des personnels bilingues non enseignants	31
 <b>CHAPITRE 3: INTÉGRER LA LANGUE ET LA CULTURE CORSES À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION</b>		32
<i>Plan d'Action I : Garantir les trois heures hebdomadaires à tous les niveaux d'enseignement</i>		33
<i>Plan d'Action II : Adapter les programmes</i>		35
Action II.1	Contribuer à l'élaboration de l'adaptation des programmes par des équipes pédagogiques	35
Action II.2	Publier les manuels d'adaptation pour le premier et le second degré, par cycle et par niveau d'enseignement	35
Action II.3	Intégrer l'adaptation des programmes dans la formation initiale des professeurs des écoles et des professeurs au sein de chaque discipline	35
Action II.4	Assurer la formation continue des enseignants à l'adaptation des programmes	36

Plan d'Action III : Prendre en compte la dimension langue et culture corses dans tous les dispositifs de formation continue, de l'orientation à la formation qualifiante	37
Action III.1 Prendre en compte la langue corse à tous les stades du projet personnel	37
Action III.2 Dispositifs d'insertion et de préparation à l'emploi ou à la qualification	38
Action III.3 Formation des actifs	38
Action III.4 Développer une offre de proximité sur tout le territoire pour l'apprentissage de la langue corse dans le cadre de la «promotion sociale»	38
Action III.5 Développer l'ingénierie de formation en langue corse	39
Action III.6 Diversifier les formules de formation	39
<b>ANNEXES:</b>	40
Document 1 Première contribution à la rédaction d'un rapport de pré-diagnostic	41
Document 2 Le modèle PRDF "Lingua corsa"	50
Document 3 Tableau de l'effectif des élèves du second degré en langue corse 1999-2005	51
Document 4 Effectif des élèves en filières bilingues du second degré 2005-2006	52
Document 5 Carte des sites bilingues et centres de séjours linguistiques 2005-2006	53



## INTRODUCTION

Par délibération unanime du 1er juillet 2005, l'Assemblée de Corse a affirmé « l'importance de la langue corse en tant que lien social, patrimoine et ressource du développement de la Corse ». Cette délibération constitue le fondement politique de l'action de développement linguistique à conduire dans tous les domaines.

Les travaux alors en cours du PRDF étaient pris en compte dans la délibération, qui posait pour « objectif à long terme de conduire tous les élèves à un bilinguisme équilibré français - corse, objectif qui doit lui-même être mis en perspective dans le cadre d'un projet sociétal ».

Ce projet « sociétal » est en cours d'élaboration dans le cadre des travaux du « Cunsigliu di a lingua è di a cultura corsa », dont le comité scientifique a livré les éléments d'un « pré-diagnostic », abordant notamment les aspects relatifs à l'enseignement (cf. extrait dans le document n° 1).

Ce cahier du PRDF :

- reprend les travaux du groupe PRDF « lingua è cultura corsa » et tient compte des premiers travaux du comité scientifique

- établit un bilan de l'enseignement de la langue corse depuis 1999

- élargit l'approche à la formation d'adultes, qui pourra être approfondie dans le cadre du plan de développement et de diffusion de la langue en fonction des options de développement des usages dans la société

- propose, sur la base du fondement politique du 1er juillet 2005, de conduire l'action de développement linguistique en matière d'éducation et de formation selon deux axes principaux :

- I. Une stratégie éducative visant à offrir à tous les élèves la perspective d'un bilinguisme ouvert au plurilinguisme
- II. L'intégration de la langue et de la culture corses à tous les niveaux d'enseignement et de formation



## CHAPITRE 1: BILAN DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE DEPUIS LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE 1999

### 1.1 Chronologie des textes

- > Adoption du Plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses le 29 avril 1999
- > Signature du Contrat de Plan 2000/2006, incluant des programmes «enseignement de la langue corse»
- > Circulaires ministérielles de 2001 et de 2003 sur l'enseignement bilingue à parité horaire
- > Loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse : article 7 relatif à l'enseignement de la langue corse
- > Convention Etat/CTC du 30 octobre 2003 pour la période 2003-2006
- > Circulaires rectorales annuelles sur l'enseignement des langues dans l'académie
- > Loi 2005-380 d'orientation et de programmation sur l'école du 23 avril 2005.

### 1.2 Rappel du cadre législatif spécifique à La Corse : l'article 7 de la loi du 22 janvier 2002

La loi du 22 janvier 2002 dispose que «la langue corse est enseignée dans le cadre de l'horaire normal» des classes pré-élémentaires et élémentaires.



## BILAN DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE DEPUIS LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE 1999

Ce texte équivaut à une obligation d'offrir cet enseignement dans toutes les classes, mais le Conseil Constitutionnel en a donné une interprétation restrictive par sa décision du 17 janvier 2002, considérant qu'il ne pouvait «revêtir un caractère obligatoire, ni pour les élèves, ni pour les enseignants».

Or, on constate que là où l'enseignement est offert, il y a très peu de refus des familles (0,39% selon l'enquête du rectorat de novembre 2005). Les demandes explicites de la part des familles quand l'enseignement n'est pas proposé sont également peu nombreuses (6%).

Ces chiffres semblent indiquer que les familles acceptent globalement ce qui est proposé par l'école. En revanche, chaque ouverture de site bilingue donne lieu à une demande supérieure au nombre de places offertes, obligeant les équipes pédagogiques à opérer des «choix» difficiles entre les élèves.

Désormais, le nombre de sites augmentant et les parents étant mieux informés de l'existence de cette modalité d'enseignement, la demande spontanée de familles pour l'enseignement bilingue commence à émerger et il conviendra de savoir l'anticiper.

Les difficultés qui seront rappelées ci-dessous ne se situent donc pas au niveau de la demande parentale, mais plutôt à celui de l'harmonisation des dispositifs spécifiques à la Corse avec les dispositifs nationaux, ou avec les règles nationales de gestion du système : grilles horaires, harmonisation de l'enseignement du corse avec l'enseignement des langues étrangères, conditions d'affectation des personnels, non obligation d'enseigner les langues pour un maître du premier degré.

Il est à noter que l'article 7 n'est pas explicite :

- sur les modalités d'insertion dans le temps scolaire, notamment sur le volume horaire
- en ce qui concerne le second degré.

BILAN DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE  
DEPUIS LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE 1999

Ces aspects relèvent dès lors du «plan de développement de l'enseignement de la langue corse», du ressort de la Collectivité Territoriale de Corse, et de sa convention de mise en oeuvre avec l'Etat, qui doit prévoir notamment les «mesures de formation initiale et continue des enseignants».

Désormais l'article 20 de la loi d'orientation et de programmation sur l'école rapproche la situation des autres régions de celle de la Corse en prévoyant des conventions entre l'Etat et les régions sur les modalités d'enseignement des langues régionales.

### 1.3 Les dispositifs d'enseignement :

Deux formes d'enseignement de la langue ou en langue corse sont mises en place dans l'académie :

- > L'enseignement dit extensif, auquel est fixé un objectif de trois heures hebdomadaires
- > L'enseignement bilingue «à parité horaire».



## BILAN DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE DEPUIS LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE 1999

### 1.3.1 L'enseignement «extensif»

L'objectif d'un enseignement de la langue corse de trois heures hebdomadaires à tous les niveaux a été inscrit au Plan de Développement de la Corse de septembre 1993 et repris dans la «Stratégie de l'Etat en Corse» du 1er février 1994.

Le Plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses de 1999, puis la Convention Etat-CTC du 30 octobre 2003, ont réaffirmé la généralisation des trois heures hebdomadaires, tout en définissant un second axe de développement autour de l'enseignement bilingue.

Dans la pratique, malgré les textes officiels et les déclarations des écoles, la réalité de cet enseignement extensif dans le premier degré est disparate. Il est marqué par la discontinuité pédagogique, ce qui peut le dévaloriser aux yeux des élèves.

Dans le second degré, les trois heures hebdomadaires sont offertes soit sous forme d'option, présente tout au long du cursus, soit sous forme de Langue Vivante 2 ou 3.

### 1.3.2 L'enseignement bilingue «à parité horaire»

Cet enseignement, récent en Corse, se développe depuis 1996.

Le plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses de 1999 a défini un objectif de couverture de chaque secteur de collège par au minimum un site bilingue du premier degré, afin que chaque collège puisse proposer une filière bilingue.

La parité horaire français-corse, qui implique que les horaires d'enseignement dispensés en corse et en français soient équivalents, est encore loin d'être une réalité dans toutes les classes bilingues, mais ce modèle d'enseignement a créé une nouvelle dynamique de développement, par le rôle instrumental qu'assure la langue corse dans l'enseignement des différentes matières, et grâce à l'innovation pédagogique dont ont su faire preuve nombre de sites bilingues.

## 1.4 Avancées et faiblesses du système d'enseignement de la langue corse depuis 1994

### 1.4.1 Enseignement extensif de 3 heures par semaine

#### 1.4.1.1 Dans le premier degré

##### > Avancées

Selon l'enquête du Rectorat de novembre 2005, il n'y a presque plus de classes sans enseignement de corse (5%). Il y en avait 21% en 1999 et 15 % en 2002.

Selon l'Inspection Pédagogique Régionale, l'harmonisation préconisée par la convention Etat /CTC avec l'enseignement de langue étrangère en cycle 3 (i.e. à partir du CE2), organisée par une circulaire rectorale annuelle, fonctionne. La plupart des élèves ont les deux enseignements à partir du CE2.

Désormais la loi d'orientation et de programmation sur l'école, en introduisant l'enseignement d'une langue vivante étrangère dès le CE1, pourrait fragiliser le dispositif mis en place par ces circulaires rectorales.

Le nombre de maîtres enseignant eux-mêmes le corse augmente, mais lentement. Il est assez important (60%) pour que presque toutes les classes puissent être couvertes si chacun acceptait l'échange de services avec un collègue non corsophone.

Par ailleurs, le nombre d'enseignants déclarant ne pas enseigner le corse (bien que pouvant le faire) a diminué fortement : 15,16% en 2000, 6,43 % en 2004 et 2,99 % en 2005.



## BILAN DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE DEPUIS LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE 1999

### > Faiblesses

L'enseignement des trois heures hebdomadaires, bien qu'en hausse, demeure insuffisant. 64 % des élèves reçoivent moins de trois heures de corse en 2005-2006.

La progression globale depuis 2001 a été largement due à la présence d'intervenants extérieurs, recrutés annuellement sur contrat par le rectorat, qui couvrent environ 25% des classes. Ils assurent une heure trente d'enseignement dans ces classes.

Or, ils n'offrent pas les mêmes garanties pédagogiques qu'un maître. En outre ce dispositif peut entraîner une démobilitation des enseignants et des écoles pour organiser cet enseignement sur leurs propres ressources. Enfin, la nomination de ces contractuels est suspendue chaque année à la délégation de crédits dont on peut craindre la suppression dans les années qui viennent.

Le nombre de maîtres déclarant «ne pas pouvoir enseigner le corse» est passé de 27 % en 2000 à 37,91% en 2005.

Le rapprochement de ces chiffres avec la diminution du nombre d'enseignants qui, bien que ne se déclarant pas incompetents, n'enseignent pas le corse, nécessiterait une analyse fine. Il peut s'agir

- soit, de départs à la retraite de corsophones refusant d'enseigner le corse, remplacés par de jeunes enseignants plus favorables à cet enseignement, mais appartenant aux générations moins corsophones

- soit, de déclarations «politiquement correctes» liées à l'amélioration du statut symbolique du corse : le manque de formation serait plus facilement invoqué que le manque de motivation.

Par ailleurs, la politique académique est mise en œuvre par des entités qui ont chacune leur autonomie relative : inspections académiques et départementales pour le premier degré. Le rôle des inspecteurs départementaux notamment, est déterminant sur l'attitude des maîtres envers l'enseignement du corse.

### 1.4.1.2 Dans le second degré

#### COLLÈGE

##### > Avancées

La procédure d'inscription au cours de corse en 6ème telle qu'elle a été préconisée dans le Plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses d'avril 1999 et appliquée par le Rectorat dès la rentrée suivante a permis une augmentation massive d'effectifs en 6ème et en 5ème.

En effet, depuis cette date, les élèves entrant en 6ème ont tous le corse à leur emploi du temps, mais peuvent y renoncer au bout d'un délai fixé par l'établissement, sur demande de dérogation écrite. Ainsi les effectifs du niveau 6ème sont-ils passés de 53 % en 1998 à près de 76 % en 1999.

En 2001/2002, pour la première fois, plus de la moitié des élèves de collège étudiaient le corse. De 1999 à 2005, les effectifs en collège ont progressé de près de 7 points (cf. Annexes-document 3) et la décreue des effectifs entre la 5ème et la 4ème est moins forte qu'auparavant.

C'est le seul cycle où tous les volontaires ont bien un enseignement et où l'on sait qu'il est suivi sur plusieurs années par un pourcentage important d'élèves. (cf. 35 % en 3ème, Annexes-document 3)

Ces données font du collège le dispositif central de cet enseignement.

##### > Faiblesses

La situation s'est stabilisée à 51% des élèves de collège, avec environ 70% en 6ème et en 5ème, et une baisse ensuite (cf. Annexes-document 3).

Il paraît difficile de dépasser le pourcentage actuel tant que les trois heures de corse s'ajouteront aux 26 heures "normales" et que le corse conservera son statut facultatif.



## BILAN DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE DEPUIS LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE 1999

En outre, la disposition de la loi d'orientation et de programmation sur l'école qui prévoit une deuxième langue vivante en 5ème risque d'avoir un impact négatif conduisant à une régression ou, au mieux, à une stagnation.

Cependant l'arrivée d'élèves qui auront tous reçu un enseignement dans le primaire pourrait l'augmenter, ainsi que la montée pédagogique des filières bilingues.

### LYCÉE

L'augmentation des effectifs est lente mais régulière, d'environ un point par an depuis 1999 (de 13,87 à 21,20 %). La valorisation possible au baccalauréat est élevée (jusqu'à coefficient 8 en L, 5 en ES, 3 en S selon les choix).

Si l'offre pour la LV2 et la LV3 ne pose pas de problème majeur, il semble difficile aux établissements d'organiser l'option, essentiellement pour des raisons d'emploi du temps et de disponibilité de salles.

### LYCÉE PROFESSIONNEL

#### > Eléments positifs

Le pourcentage de 40 % d'élèves inscrits est relativement stable.

Certains établissements rendent le corse obligatoire dans certaines sections (sanitaire et social, hôtellerie).

#### > Eléments négatifs

Les contraintes d'emploi du temps rendent impossibles les 3 heures hebdomadaires.

Les deux lycées professionnels agricoles et le lycée maritime n'offrent pas encore un véritable enseignement structuré de la langue corse, mais un enseignement «socio-culturel».



## 1.4.2 Enseignement bilingue

### 1.4.2.1 Dans le premier degré

#### > Avancées

- une hausse importante et rapide du nombre d'élèves concernés (15% aujourd'hui, soit 3296 élèves)
- créations de sites, déjà plus nombreux que les 29 initialement prévus : 36 sites, qui seront 39 à la rentrée 2006 (cf. Carte, Annexes-document 5)
- enquête du Rectorat en cours pour l'ouverture de cursus bilingues dans les écoles maternelles à plusieurs classes
- création du concours spécial de recrutement de professeurs des écoles, auquel sont réservés annuellement 40 % des postes, et qui fournit désormais les ressources humaines nécessaires au développement des sites bilingues : 73 recrutements de 2002 à 2005, parmi lesquels 19 personnes en formation à l'IUFM en 2005 – 14 postes sont prévus au concours 2006
- habilitation chaque année d'environ 25 enseignants du premier degré (hors concours spécifique)
- au total, en novembre 2005, 216 maîtres du premier degré étaient habilités à l'enseignement bilingue.

#### > Faiblesses

- plusieurs secteurs de collège ne sont pas encore pourvus de sites bilingues du premier degré : *Giraud et Simon Vinciguerra à Bastia, Purtichju*, ou disposent d'un vivier insuffisant : *Casinca, San Fiorenzu*
- 6 Sites sont des classes uniques et plusieurs sont de très petites écoles



## BILAN DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE DEPUIS LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE 1999

- difficulté d'équilibrer le nombre d'élèves entre filières bilingues et non bilingues dans certaines écoles : il serait nécessaire que la filière standard offre effectivement les 3 heures, ce qui permettrait de compléter la filière bilingue progressivement par des élèves ayant suivi l'enseignement extensif de corse, ou que les sites bilingues dans lesquels co-existent les deux filières se transforment en écoles entièrement bilingues dans le cadre d'une sectorisation assouplie.

### 1.4.2.2 Dans le second degré

L'accueil des élèves venant du primaire a pu en général être assuré (cf. les filières bilingues du second degré, Annexes-document 4). Le nombre d'enseignants habilités à enseigner leur discipline en langue corse (159 avec en moyenne 30 habilitations par an) permet globalement d'organiser le suivi, mais les ressources humaines ne sont pas forcément présentes dans les établissements où elles seraient nécessaires. Il faut donc parfois attendre des départs pour «flécher» les postes (postes à compétences particulières).

Il est souhaitable que les nouveaux sites du premier degré soient créés en liaison avec le second degré et que la montée pédagogique des filières bilingues du premier degré soit correctement anticipée dans les collèges qui doivent les accueillir, par le fléchage de postes et l'habilitation d'enseignants en temps utile.

### LYCÉE :

Comme pour toutes les sections linguistiques particulières, le suivi est très difficile à organiser quand n'arrive du collège qu'un petit nombre d'élèves, dispersés en différentes sections après la seconde.

L'arrivée d'élèves venant de plusieurs collèges devrait améliorer progressivement cette situation.

## LYCÉES PROFESSIONNELS :

Il n'existe pour l'heure qu'une section professionnelle bilingue, en carrières sanitaires et sociales au lycée professionnel du Finusellu (Aiacciu).  
Il convient d'innover en proposant des sections bilingues appuyées sur des référentiels de métiers et de savoir-faire.

## 1.4.2.3 : Manuels des sections bilingues

Priorité de la convention Etat-CTC d'octobre 2003, la programmation des manuels de disciplines devrait couvrir d'ici la fin du Contrat de Plan 2000-2006 :

- tous les niveaux du premier degré en Mathématiques
- tous les niveaux du collège en Histoire-Géographie et en Mathématiques

*L'avis du comité scientifique du «Conseil de la langue et de la culture corse»* (créé par délibération de l'Assemblée de Corse du 1er juillet 2005) sur le bilan de l'enseignement de la langue corse (cf. Annexes- document 1) recoupe les constats précédents.

Le comité observe par ailleurs :

- > Les répercussions psycho-linguistiques et socio-culturelles chez les jeunes du fait de l'insuffisance de la transmission linguistique et culturelle entre générations, les adolescents se situant mal «dans l'espace et le temps insulaires»
- > Le rôle positif qu'a joué l'enseignement depuis trente ans dans la revalorisation du statut «symbolique» de la langue corse
- > Les avancées tangibles enregistrées par l'enseignement du corse
- > Son apport novateur dans le système éducatif
- > La nécessité d'affirmer plus résolument les choix stratégiques pour le développement de cet enseignement.



## UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE VISANT À OFFRIR À TOUS LES ÉLÈVES LA PERSPECTIVE D'UN BILINGUISME OUVERT AU PLURILINGUISME

### CHAPITRE 2: UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE VISANT À OFFRIR À TOUS LES ÉLÈVES LA PERSPECTIVE D'UN BILINGUISME OUVERT AU PLURILINGUISME

La problématique principale est ici d'inverser le processus de recul de la langue, dû à des conditions historiques et sociologiques (situation de diglossie) et au faible taux de transmission intergénérationnelle «habituelle», c'est-à-dire au quotidien.

Selon l'enquête INED/INSEE de 1999, le taux de réception «habituelle» de la langue corse serait descendu au-dessous de 10%.

> La transmission de la langue et de la culture corses aux futurs citoyens de la Corse doit être garantie en préparant la généralisation d'un modèle bilingue d'enseignement.

> En outre, les élèves doivent pouvoir trouver un sens à leur apprentissage scolaire grâce à un environnement favorable à l'utilisation de la langue dans la société.

#### LE MODELE PRDF POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LANGUE CORSE

Le groupe «PRDF/ Lingua è cultura corsa» a proposé clairement comme modèle éducatif et comme objectif du développement de la langue et de la culture corses un bilinguisme ouvert au plurilinguisme, à l'Europe et au Bassin Méditerranéen (cf. Annexes-document 2).

Il s'agit non seulement d'assurer la transmission de la langue, mais également de l'utiliser comme ressource structurante disponible pour développer chez les élèves l'aptitude au plurilinguisme.

La CTC considère que la stratégie la plus rationnelle en Corse pour parvenir au plurilinguisme est de s'appuyer sur un bilinguisme précoce français-corse.

## UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE VISANT À OFFRIR À TOUS LES ÉLÈVES LA PERSPECTIVE D'UN BILINGUISME OUVERT AU PLURILINGUISME

En effet, les psycho-linguistes s'accordent à dire que l'enseignement bilingue est plus efficace si la langue seconde est présente dans l'environnement de l'élève et s'il peut la rattacher à son histoire ou à son vécu personnel.

Par ailleurs, le bilinguisme précoce (acquis avant 7 ans) prépare l'enfant à l'apprentissage d'autres langues, et favorise de nombreuses autres compétences. C'est pourquoi il convient de privilégier le bilinguisme à l'école maternelle et, en amont même de l'école, le bilinguisme dans l'accueil de la petite enfance.

Lors de sa venue au colloque de Corti en mai 2004, Jean Duverger, éminent spécialiste de l'enseignement bilingue, a ainsi mis en exergue les trois bénéfices de ce mode d'enseignement :

- un bénéfice linguistique pour chacune des deux langues étudiées
- un bénéfice culturel
- un bénéfice cognitif.



## UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE VISANT À OFFRIR À TOUS LES ÉLÈVES LA PERSPECTIVE D'UN BILINGUISME OUVERT AU PLURILINGUISME

### PLAN D'ACTION I : GÉNÉRALISER EN SEPT ANS LE BILINGUISME À L'ÉCOLE MATERNELLE

#### Objectifs

- > Fonder un socle commun de compétence en langue corse chez les élèves en exploitant les aptitudes des moins de 6 ans
- > Favoriser une imprégnation naturelle de la langue parlée grâce aux activités spécifiques à l'école maternelle
- > Utiliser la présence des deux langues pour préparer l'enfant au plurilinguisme.

#### Action I.1 Généraliser l'enseignement bilingue dans toutes les écoles maternelles en sept ans (2007-2013)

L'objectif de généralisation du bilinguisme à l'école maternelle a été inscrit dans la convention Etat-CTC du 30 octobre 2003, mais en prévoyant une première étape, dans les écoles maternelles à plus de 4 classes. Il reste à réaliser. Sur 70 écoles maternelles, 16 sont des sites bilingues, et leur poids est différent selon les départements : 7 en Haute Corse et 9 en Corse du Sud. Deux autres écoles maternelles deviennent sites bilingues à la rentrée 2006.

Cette convention peut aujourd'hui s'élargir à toutes les écoles, quel que soit le nombre de classes.

Le pourcentage de maîtres habilités en maternelle est de 15 % en Haute Corse (28 enseignants sur 179) et de 22,29% en Corse du Sud (35 sur 157), soit un total de 18,75% (63 maîtres sur 336).

UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE VISANT À OFFRIR À TOUS LES ÉLÈVES  
LA PERSPECTIVE D'UN BILINGUISME OUVERT AU PLURILINGUISME

## Dispositif à mettre en place :

- > Chaque année, 7 à 8 écoles maternelles entament le processus
- > La formation, l'habilitation et l'affectation d'enseignants bilingues à ce niveau sont prioritaires : 300 maîtres d'écoles maternelles devront être habilités en 2013
- > L'objectif devra être atteint par des modalités adaptées à la situation dans chaque école : un maître bilingue ou partage de la classe entre deux maîtres
- > Dans certaines écoles, il peut être affecté provisoirement un maître-ressource bilingue supplémentaire si les compétences de l'équipe en place sont insuffisantes les premières années
- > Dans un premier temps, le fléchage des postes à l'école maternelle doit être prévu dès que la situation est favorable (demande des parents, postes libérés, projet de l'équipe pédagogique...), même si en aval l'école élémentaire ne peut en assurer immédiatement le suivi, bien que ce dernier cas soit à rechercher systématiquement.



## UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE VISANT À OFFRIR À TOUS LES ÉLÈVES LA PERSPECTIVE D'UN BILINGUISME OUVERT AU PLURILINGUISME

### PLAN D'ACTION II : PRÉPARER LA GÉNÉRALISATION DU BILINGUISME DANS LE PREMIER DEGRÉ ET LE SECOND DEGRÉ

#### Objectifs :

- > Permettre à tous les élèves d'accéder en CM2 au minimum au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues, soit une capacité de communication dans une situation courante simple
- > Compléter dans l'immédiat une offre de proximité d'enseignement bilingue pour répondre à la demande sociale.
- > Favoriser l'ouverture au plurilinguisme.

#### Action II.1 Mesurer les compétences des élèves en CM2 et en 3ème

- > Référence : le cadre européen commun, et notamment les compétences en communication orale
- > La recherche pédagogique correspondante se fera en partenariat avec l'Université et éventuellement un autre organisme de recherche.

#### Action II.2 Couvrir en deux ans tous les bassins de collèges actuellement lacunaires

- > Ouverture de nouveaux sites bilingues primaires dans les deux ans, à partir de 2007 :
  - dans les secteurs dépourvus d'un site bilingue du premier degré : secteurs de Giraud et de Simon Vinciguerra à Bastia, secteur de Purtichju
  - dans les secteurs de San Fiorenzu et de Fulelli (vivier premier degré insuffisant).



## UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE VISANT À OFFRIR À TOUS LES ÉLÈVES LA PERSPECTIVE D'UN BILINGUISME OUVERT AU PLURILINGUISME

### Action II.3 Programmer la généralisation de l'enseignement bilingue en premier degré

> Objectifs minimaux pour 2013 :

*Plus de 33 % des élèves de CP et plus de 25% de CE1 en classes bilingues*

La mise en place de l'enseignement bilingue en premier degré se fera selon des modalités souples et diversifiées et pourra reposer selon les besoins sur le système «un maître, une langue», ou, dans les premières années du site, sur l'affectation d'un maître-ressource supplémentaire bilingue.

- 4 postes complémentaires bilingues par an seront créés pendant 7 ans dans le but de renforcer les nouveaux sites d'écoles maternelles et élémentaires manquant de ressources humaines au départ du processus, ou de remplacer les enseignants en formation.

- la recherche du consensus par une bonne communication et par la qualité des projets devrait permettre de convaincre le plus grand nombre des avantages de l'enseignement bilingue. L'objectif volontariste que fixe la Collectivité Territoriale de Corse doit en effet susciter la mobilisation des ressources humaines, encourager les volontés et non donner lieu à des conflits qui mettraient en péril la poursuite du plan.

*Sur la durée du Plan (2007- 2013), partout où cela est possible la généralisation de l'enseignement bilingue commencé à l'école maternelle doit se poursuivre jusqu'à la fin du primaire.*

### Action II.4 Programmer la généralisation du bilinguisme en second degré en continuité du premier degré

- la continuité pédagogique en second degré est garantie aux élèves ayant suivi un cursus bilingue en premier degré.

- les collèges et lycées doivent préparer la généralisation des cursus bilingues en prévision de la montée pédagogique du premier degré.

- les lycées professionnels ouvrent des sections bilingues dans tous les secteurs, en priorité dans le sanitaire et social.



## UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE VISANT À OFFRIR À TOUS LES ÉLÈVES LA PERSPECTIVE D'UN BILINGUISME OUVERT AU PLURILINGUISME

### Action II.5 Organiser l'ouverture vers le plurilinguisme

#### Objectifs :

> Développer l'éducation au plurilinguisme, notamment par l'expérimentation d'enseignements plurilingues corse-langues romanes dans le premier degré

> Permettre la diffusion de sections «méditerranéennes» sur le territoire (cf. livret Les jeunes sous statut scolaire, schéma prévisionnel des formations-carte de l'enseignement des langues).

- il convient de maintenir l'introduction de la langue étrangère en CE2 en privilégiant résolument l'acquisition d'un comportement bilingue français-corse précoce.

- à partir du CE2, l'enseignement des langues étrangères sera introduit à côté du corse en favorisant les expérimentations d'utilisation instrumentale de ces langues s'inspirant de l'enseignement bilingue.

- en utilisant l'expérience des «sections méditerranéennes», il conviendra de favoriser les croisements pédagogiques entre les langues romanes, le corse et le français, et l'expérimentation dans le premier degré d'enseignements plurilingues «corse-langues romanes».

Chaque section méditerranéenne existante devrait être alimentée par deux à quatre écoles élémentaires bilingues de son secteur, où une langue romane est enseignée.

D'autres sections méditerranéennes pourraient voir le jour sur le territoire à partir de nouveaux viviers de deux à quatre écoles par collège.

Les sections méditerranéennes sont intégrées à la filière bilingue tout en conservant leur spécificité.

## PLAN D'ACTION III : GARANTIR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

### Objectifs :

- > Fournir aux enseignants les outils conceptuels et matériels dont ils ont besoin
- > Disposer des enseignants bilingues dont le système aura besoin
- > Répondre aux nouvelles exigences d'enseignement et d'apprentissage des langues fondées sur le cadre européen commun de compétences.

Action III.1      **Pourcentage de postes offerts au concours**  
Le pourcentage spécifique langue régionale de recrutement des professeurs des écoles passe en 2009 au plus tard à 50% et en 2012 à 60%.

Action III.2



## UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE VISANT À OFFRIR À TOUS LES ÉLÈVES LA PERSPECTIVE D'UN BILINGUISME OUVERT AU PLURILINGUISME

### Action III.3

Compétence correspondant au niveau C2 du cadre Européen  
L'Université de Corse prépare les étudiants se destinant aux concours de l'enseignement à atteindre en corse une compétence correspondant au niveau C2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

### Action III.4

Engager les démarches pour faire évoluer les concours de recrutement

> Au concours spécifique de recrutement des professeurs des écoles, ajouter une épreuve de didactique de la langue et une épreuve de didactique des disciplines en langue.

> Aux différents CAPES, ajouter une épreuve facultative de langue corse et une épreuve de didactique en langue de la discipline concernée, le succès à ces épreuves pouvant faciliter l'affectation dans l'Académie.

> Entamer les démarches nécessaires au niveau du Ministère pour la mise en place du concours d'agrégation en Langue et Culture corses.

### Action III.5

Mettre en place un «Plan exceptionnel de formation continue des enseignants à la langue corse»

Objectifs :

> Répondre à la demande de formation continue des enseignants

> Motiver les enseignants pour l'enseignement du corse

> Certifier les compétences acquises

- action à inscrire dans la Convention Etat-CTC de mise en oeuvre du PRDF Lingua corsa

- ouverture de stages linguistiques intensifs «grand public» aux enseignants

## UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE VISANT À OFFRIR À TOUS LES ÉLÈVES LA PERSPECTIVE D'UN BILINGUISME OUVERT AU PLURILINGUISME

- réalisation d'un diagnostic par école et par établissement des besoins et des demandes de formation continue
- les postes complémentaires signalés à l'action II.3 peuvent être utilisés pour remplacer les enseignants en formation.

### Action III.6 Renforcer les outils pédagogiques

- > Elaborer un nouveau plan de production et de diffusion d'outils pédagogiques.
- > Créer un site pédagogique de l'enseignement bilingue, dans l'objectif de mutualiser les ressources didactiques entre équipes pédagogiques.

Mesures à inscrire dans :

- convention Etat-CTC et programmes contractualisés 2007- 2013
- livre Blanc de la société de l'information
- nouvelle convention avec le CRDP de Corse.

### Action III.7 Développer un partenariat éducatif avec les médias

- > Développer des programmes éducatifs en langue corse, notamment des modules éducatifs interactifs dans les programmes de télévision régionale, à diffuser durant le temps scolaire.
- > Diffuser des enregistrements d'émissions en langue corse dans les établissements.

Action à inscrire dans les conventions avec les médias audiovisuels de Corse.



## UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE VISANT À OFFRIR À TOUS LES ÉLÈVES LA PERSPECTIVE D'UN BILINGUISME OUVERT AU PLURILINGUISME

### PLAN D'ACTION IV : ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU BILINGUISME EN MOBILISANT D'AUTRES ACTEURS

#### Action IV.1 Développer les actions culturelles et artistiques en milieu scolaire

Les activités artistiques (chant, théâtre, contes, poésie...) favorisent la participation des élèves au processus de création et un apprentissage ludique de la langue corse.

> Développer le Partenariat avec les associations de chant, de théâtre et culturelles.

> Mobiliser les outils créés par la CTC tels que le Centre d'Art Polyphonique, le Centre de Musiques traditionnelles...).

> Développer de nouvelles activités facilitant l'expression orale, telles que les marionnettes, l'initiation au «chjama è rispondi», les jeux.

#### Action IV.2 Développer l'information auprès des parents et du grand public

Objectifs :

> Faire mieux connaître les avantages du bilinguisme

> Encourager le « tutorat » linguistique des élèves

- inscrire dans la «charte des sites bilingues» l'amélioration de la liaison famille/école

- éditer des documents d'information, tels que celui qu'a conçu la CTC en 2006 pour les parents : «Imparemu u corsu»

- faire parrainer chaque classe par des adultes corsophones pouvant intervenir régulièrement de façon informelle (parents, artisans du village ou du quartier, groupes culturels, auteurs, poètes...).

## UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE VISANT À OFFRIR À TOUS LES ÉLÈVES LA PERSPECTIVE D'UN BILINGUISME OUVERT AU PLURILINGUISME

### Action IV.3 Développer les pratiques d'immersion au sein des centres de séjours et d'études corses

Trois «centres de séjours et d'études corses» situés en Haute Corse reçoivent actuellement des classes du premier degré en enseignement bilingue et pour des activités de découverte du patrimoine naturel et culturel. Ce dispositif d'appui est indispensable au développement de l'enseignement bilingue, car il offre une occasion de pratiquer la langue corse en situation de communication hors du cadre scolaire habituel.

Objectifs :

- > Ouvrir un à deux centres dans le sud en recherchant des porteurs de projets et des partenariats (ex : Conseils Généraux)
- > Définir une politique de partenariat sur la base d'un cahier des charges en direction des éventuels porteurs de projets
- > Offrir des stages d'immersion pour les collégiens
- > Transformer tous les centres de séjours en véritables centres d'immersion
- > Etendre ces pratiques d'immersion aux activités périscolaires : stages linguistiques de vacances, du mercredi...

Moyens :

Programmes contractualisés avec l'Etat  
Partenariats dans le cadre des Contrats éducatifs locaux.

Action IV. 4 Inciter les collectivités concernées à former des personnels bilingues non-enseignants  
Signature d'une Convention entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, l'Académie de Corse et la Collectivité Territoriale de Corse pour la formation continue du personnel ATSEM



## INTÉGRER LA LANGUE ET LA CULTURE CORSES À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

### CHAPITRE 3: INTÉGRER LA LANGUE ET LA CULTURE CORSES À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Présente dans l'environnement des élèves, proche du latin et des autres langues romanes, la langue corse est la mieux à même de favoriser chez les scolaires le goût de l'apprentissage d'autres langues et l'aptitude au plurilinguisme. Elle aide également à une meilleure maîtrise du français.

Par ailleurs, l'adaptation des contenus enseignés à la réalité insulaire peut favoriser une meilleure appropriation des programmes.

En ce qui concerne la formation d'adultes, il s'agit de prendre en compte la dimension langue et culture corses dans tous les dispositifs de formation continue, de l'orientation à la formation qualifiante, pour accompagner le développement de l'usage de la langue corse dans tous les domaines de la vie sociale.



## INTÉGRER LA LANGUE ET LA CULTURE CORSES À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

### PLAN D'ACTION I : GARANTIR LES TROIS HEURES HEBDOMADAIRES À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

#### > Classes non bilingues du premier degré

Les ressources humaines disponibles devraient être suffisantes dans la majorité des écoles pour couvrir cet enseignement, pourtant seules 20 % des classes non bilingues atteignent l'horaire réglementaire (hors classes bilingues qui vont au delà).

#### Solutions à envisager

> Prise en compte par les IEN, de l'organisation de l'enseignement du corse dans l'évaluation des enseignants. Cette mesure était prévue dans le plan de développement de 1999 et la convention 2003-2006 précités

> Forte incitation à la polyvalence des équipes dans chaque école

> Validation systématique des compétences à la sortie de l'IUFM, à l'aide d'une certification. Priorité en formation à ceux qui ont déjà quelques compétences en langue corse

> Hausse progressive du pourcentage des postes réservés au concours spécial, en lui donnant clairement pour objectif de fournir des gens compétents en langue en plus d'enseignants des filières bilingues. Les sortants du concours spécial et les maîtres habilités peuvent être des maîtres ressources dans les écoles importantes (chacun pouvant couvrir sa classe et celle de 2 collègues, maximum prévu par les textes)

> Fléchage de postes pour l'enseignement de langue et non plus seulement comme actuellement pour l'enseignement bilingue, dans les écoles où les compétences sont trop peu nombreuses.



## INTÉGRER LA LANGUE ET LA CULTURE CORSES À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

### > Lycées professionnels

Afin de remédier aux contraintes de volume horaire, il convient d'organiser un enseignement partiel de disciplines en langue corse en s'inspirant de l'enseignement bilingue

En ce qui concerne l'Education Nationale, il conviendrait de ne plus contraindre les élèves à suivre des cours de matières qu'ils ne passent pas à l'examen (ex: dessin dans certaines sections). Il serait nécessaire d'adapter à cet effet certains textes nationaux concernant ces filières.

### > Lycées agricole et maritime

Ces lycées doivent organiser un enseignement de langue corse au même titre que les établissements de l'Education Nationale, dès la rentrée de septembre 2007. Des conventions particulières définiront les modalités de cet enseignement.

### > Université

L'offre d'apprentissage de la langue corse est renforcée à l'Université, avec notamment l'extension des trois heures hebdomadaires.  
(cf. Livret: "Les jeunes sous statut universitaire, l'enseignement supérieur")

## INTÉGRER LA LANGUE ET LA CULTURE CORSES À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

### PLAN D'ACTION II: ADAPTER LES PROGRAMMES

Objectifs :

- > Favoriser une meilleure appropriation des programmes nationaux par les élèves grâce à la référence à leur environnement régional
- > Permettre aux élèves d'avoir une meilleure connaissance de la Corse

Action II.1 Contribuer à l'élaboration de l'adaptation des programmes par des équipes pédagogiques associant enseignants volontaires, formateurs spécialisés et enseignants universitaires

- > A étudier dans la convention Etat-CTC et la convention CTC-CRDP.
- > Enregistrer les modifications induites par l'adaptation des programmes dans les programmes officiels de l'école publique (publication au Bulletin Officiel).

Action II.2 Publier les manuels d'adaptation pour le premier et le second degré, par cycle et par niveau d'enseignement

- > Ces manuels devront être bilingues.
- > A étudier dans la Convention Etat-CTC et les programmes contractualisés.



## INTÉGRER LA LANGUE ET LA CULTURE CORSES À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

*Action II.3 Intégrer l'adaptation des programmes dans la formation initiale des professeurs des écoles et des professeurs au sein de chaque discipline (et non dans le seul cadre de l'enseignement de la langue et de la culture corses)*

*Action II.4 Assurer la formation continue des enseignants à l'adaptation des programmes*

Pour l'ensemble des dispositifs proposés en faveur de l'enseignement bilingue et de la langue et de la culture corses, il importe que les moyens nécessaires de formation soient mobilisés.

La convention Etat-CTC de mise en oeuvre de ce Plan doit prévoir, conformément à la loi du 22 janvier 2002 les «mesures de formation initiale et continue des enseignants».

## INTÉGRER LA LANGUE ET LA CULTURE CORSES À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

### PLAN D'ACTION III : PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION LANGUE ET CULTURE CORSES DANS TOUS LES DISPOSITIFS DE FORMATION CONTINUE, DE L'ORIENTATION À LA FORMATION QUALIFIANTE

Ce Plan d'Action est en correspondance avec la Fiche-action 10 du livret "La formation des adultes".

Pour le groupe PRDF «Lingua corsa» la langue corse constitue une ressource de développement, un «gisement de créativité». Elle représente un facteur de cohésion sociale et d'intégration.

Il conviendra d'apporter les réponses adaptées à la forte demande de langue corse qui s'exprime dans la société en redéployant l'offre de formation sur le territoire et dans les secteurs d'activités.

Objectifs :

- > Encourager la pratique sociale
- > Valoriser la compétence en langue corse
- > Accompagner le développement de l'usage de la langue corse dans les domaines professionnels
- > Répondre à la demande sociale de langue corse.

Action III.1 Prendre en compte la langue corse à tous les stades du projet personnel

- > Bilans de compétences - évaluation systématique de la compétence langue corse orale et écrite - validation des acquis de l'expérience...



## INTÉGRER LA LANGUE ET LA CULTURE CORSES À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

### Action III.2 Dispositifs d'insertion et de préparation à l'emploi ou à la qualification

> Offrir systématiquement des modules langue et culture corSES.  
(se référer au Diplôme de Compétence en Langue)

### Action III.3 Formation des actifs

> Prendre en compte systématiquement des objectifs de formation à la langue corSE dans les contrats d'objectifs, dans les différents secteurs

> Former les actifs dans des secteurs prioritaires : sanitaire et social, secteurs du paramédical, de l'aide à domicile, des guides, de l'animation socio-culturelle auprès des jeunes

> Encourager et accompagner des plans de formation spécifiques en partenariat avec des entreprises, des crèches, des associations d'aide aux personnes, des communes

> Encourager les initiatives du milieu associatif (culturel, social, sportif) en matière de bilinguisme et former des corsophones aux métiers de l'animation.

### Action III.4 Développer une offre de proximité sur tout le territoire pour l'apprentissage de la langue corSE dans le cadre de la «promotion sociale»

> Il conviendra de parvenir progressivement à une vingtaine de sites sur tout le territoire, avec une offre renforcée sur les deux villes principales.

## INTÉGRER LA LANGUE ET LA CULTURE CORSES À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

### Action III.5 Développer l'ingénierie de formation en langue corse

- > Identifier les besoins au niveau des supports pédagogiques et rechercher les moyens les plus appropriés pour y répondre
- > Mettre au point et utiliser une certification pour la formation d'adultes fondée sur le «cadre commun européen de référence»  
Des travaux sont en cours à l'Université et dans l'Académie de Corse
- > Aider à l'élaboration de plans de formation sectoriels (petite enfance, tourisme, loisirs jeunesse, média...)
- > Favoriser le développement de l'e-learning en langue corse
- > Préparer des diplômes spécifiques dans des secteurs à déterminer  
Exemple : BAFA ou BEATEP
- > Créer des référentiels des métiers en langue corse, intégrant savoir-faire anciens et terminologie moderne

Action à inscrire au Plan de développement et de diffusion de la langue corse. Partenariat entre les organismes de formation, la Collectivité Territoriale de Corse et l'Université.

### Action III.6 Diversifier les formules de formation

**Objectif : Adapter l'offre aux besoins et aux contraintes du public adulte**

- > Aide à la mise au point de stages intensifs de pratique linguistique en immersion de week-ends, de vacances, de durée variable
- > Développement de formules d'autoformation, à distance, en laboratoire.



# ANNEXES



## DOCUMENT 1 : PREMIERE CONTRIBUTION A LA REDACTION D'UN RAPPORT DE PRE-DIAGNOSTIC

(EXTRAIT/STRATTU)

CUMITATU SCENTIFICU DI U CUNSIGLIU DI A LINGUA È DI A CULTURA CORSA  
COMITE SCIENTIFIQUE DU CONSEIL DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE CORSES

CUNSIGLIU DI A LINGUA È DI A CULTURA CORSA  
CONSEIL DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE CORSES

### AXE 1 : PROMOUVOIR UN MODÈLE ÉDUCATIF BILINGUE

#### 1. Au coeur de la problématique de la langue : une jeunesse en quête de sens

La jeunesse insulaire se concentre pour l'essentiel dans les deux grandes villes de la côte. Quiconque côtoie des jeunes gens entre 15 et 25 ans pourra partager les constats suivants :

> Beaucoup sont animés du désir intense d'une compétence, même minime, en langue corse, qui ne soit pas discréditée par leur entourage familial ou social. Car en qualifiant avec condescendance leurs tentatives de « corse appris », on les amène pour la plupart à rester muets en langue corse, pour ne pas risquer la faute, pour ne pas montrer leur manque d'enracinement linguistique, à ceux-là même - et c'est un paradoxe douloureux - qui ne leur ont pas assuré la transmission de la langue !

> Les jeunes lycéens se situent très mal dans l'espace et dans le temps insulaires. Il ne s'agit pas ici de lister des références culturelles et patrimoniales à transmettre avec la langue, mais de faire avant tout cette constatation générale :

Ils n'ont qu'une vision fragmentée de leur espace immédiat : leur quartier, leur lycée, dans le meilleur des cas leur village, mais pas de vision globale de l'île, car cet espace n'est pas « nommé » par l'institution scolaire et très peu évoqué dans son ensemble dans la société (sauf d'une certaine manière au bulletin météo).



## ANNEXES

Il faut souligner les efforts accomplis, à ce sujet, dans le primaire et abandonnés ensuite par les enseignants qui invoquent des contraintes de programme. Ainsi, les jeunes Corses savent-ils où se trouvent, le Rhône, le Rhin, le Mississippi ou la Marne, sans pouvoir situer ni nommer le Golu, le Liamone ou le Rizzanese. En caricaturant, on pourrait dire que la représentation qu'ils ont de l'espace insulaire est dévalorisée de fait, car le sujet est absent des transmissions officielles, ce qui revient à dire qu'il n'a aucune valeur sociale.

De la même façon, les jeunes générations sont absentes du temps insulaire et, conséquemment, de leur propre mémoire, ce qui les conduit soit à un désintérêt pour l'histoire de l'île (qu'elle soit événementielle, sociale, économique ou politique), qui ne peut être importante à leurs yeux puisque non enseignée, soit à une mythification exacerbée des faits estimés les plus valorisants et dans tous les cas à des non-dits (en particulier pour les événements les plus récents) qui leur enlèvent la possibilité de construire des outils d'analyse, de se forger un esprit critique, et d'avoir quelques clés pour comprendre une société insulaire devenue pour eux illisible.

Culpabilité, dévalorisation, non-dits, difficulté d'insérer son histoire personnelle dans un temps et un espace insulaire plus globaux, constituent des obstacles à aplanir pour relancer un processus de transmission linguistique et patrimoniale socialement et collectivement assumée.

## 2. L'enseignement du Corse : des avancées tangibles

Ce malaise n'est pas nouveau : la question de la langue s'intègre dans une démarche identitaire aux ramifications complexes et anciennes. Celles-ci tiennent à la fois à la permanence d'une conscience historique, d'un sentiment d'appartenance commun ainsi qu'au sentiment partagé d'un risque de dépossession irréversible, qu'expriment aujourd'hui encore, sans toujours savoir traduire leur mal-être en mots, les adolescents de nos villes et de nos campagnes. Pourtant, des acquis non négligeables ont été capitalisés : ainsi, c'est dans le domaine de l'enseignement que la langue corse a en quelque sorte acquis ses lettres de noblesse.

Elle y bénéficie aujourd'hui d'une expérience de trente ans. Elle s'y est progressivement construite en tant que discipline à part entière, dans le premier et le second degrés. Elle a, à sa manière, contribué de façon singulière à l'évolution du système éducatif : à l'école primaire, elle a permis l'introduction d'une seconde langue autre que le français chez de jeunes enfants, anticipant ainsi sur la généralisation de l'enseignement précoce des langues vivantes.

Dans l'enseignement secondaire, elle a permis l'éclosion d'un CAPES spécifique ainsi que le recrutement de personnels qualifiés, elle s'est intégrée dans l'offre académique des langues, dans des conditions certes très inégales, mais de façon suffisamment importante pour concerner aujourd'hui plus de la moitié des effectifs des classes de sixième et cinquième, ce qui est un résultat non négligeable.

Ici encore, on peut considérer qu'il y a eu innovation dans la mesure où le ministère Lang prévoyait en 2001 l'introduction d'une seconde langue vivante dès la classe de sixième tandis que la loi Fillon préconise son offre en classe de cinquième.

Mais c'est sans doute au plan de l'enseignement bilingue que l'enseignement du corse apparaît le plus novateur : aujourd'hui, environ 15% des élèves du premier degré y sont inscrits et il concerne entre 5 et 8 % des collégiens et lycéens. Beaucoup d'enseignants considèrent qu'ils y ont une sorte de défi à relever et, pour cette raison, assument sans hésiter les lourdes responsabilités qu'implique toute mise en place d'une offre nouvelle d'enseignement, tout en étant souvent eux-mêmes les propres concepteurs de leur matériel.

*L'enseignement du corse favorise donc l'innovation et la créativité pédagogiques.*

La mise en place du concours de recrutement des professeurs des écoles bilingues, de l'habilitation des enseignants du premier et du second degré constituent à la fois une accréditation garantissant un enseignement de qualité et une reconnaissance de la corsophonie sur le marché du travail, dans des conditions certes restreintes mais avérées.



## ANNEXES

Il faut également noter que la Région de Corse, puis la Collectivité Territoriale de Corse ont très largement soutenu le développement de l'enseignement, tant dans sa forme extensive (trois heures hebdomadaires, préconisées dans le contrat de plan Etat-Région 1994-98) que sous sa forme bilingue.

Cependant, de larges progrès restent encore à accomplir, significatifs des hésitations quant aux choix stratégiques à effectuer, tant il est vrai que la place du corse dans l'école témoigne du «mouvement inachevé» dont il est fait mention dans le texte introductif.

### 3. Un mouvement encore inachevé : des choix stratégiques à affiner

> La généralisation des trois heures (l'enseignement extensif)

Celle-ci, rappelons-le, est incluse dans les préconisations du contrat de plan Etat-CTC 1994-1998.

Or, que constate-t-on aujourd'hui ?

Entre juin 2004 et novembre 2005 de nets progrès ont été enregistrés. Aujourd'hui, d'après les chiffres les plus récents, environ 95% des enfants bénéficient d'un enseignement dans le premier degré. Mais les apparences peuvent être trompeuses : seuls 20,46% d'entre eux reçoivent effectivement les trois heures inscrites dans l'engagement contracté voici plus de dix ans. Dans les autres classes, l'obtention de chiffres positifs tient à la poursuite du dispositif des agents contractuels.

Ce dispositif n'a pas vocation à perdurer : les agents contractuels qui démissionnent ne sont plus remplacés et la globalisation des crédits –LOLF– ne permet plus, paraît-il, de nouveaux recrutements.

On risque donc de se trouver à brève échéance devant la contradiction entre l'inscription du corse dans l'emploi du temps de l'école (loi de janvier 2002) et son absence d'existence effective.

D'autre part, la réalité des compétences langagières actives ou passives des professeurs des écoles est en net recul. Les maîtres maîtrisant la langue corse de manière naturelle sont à la retraite ou en voie de l'être.

Un enseignement de LCC à raison, dans le meilleur des cas, de 1h30 par semaine reste par trop extensif et peu efficace, concurrencé qu'il est par l'enseignement d'une langue vivante étrangère dès le cours élémentaire, pour laquelle on trouve toujours et sans faillir les moyens de l'offre. Le débat idéologique autour de la langue mobilise souvent plus qu'une réflexion de fond sur les objectifs à atteindre.

Dans le second degré, les chiffres positifs des classes de 6ème et 5ème (70%) ont tendance à reculer nettement sitôt franchi ce seuil : un peu plus de 36% en 4e et 3e, plus de 20% en lycée. Une absence de progression se constate en collège après la poussée avérée entre 1998 et 2001 (plus de 7%).

les effectifs en lycée évoluent encore lentement mais régulièrement, d'environ un point par an, sans doute par répercussion des progrès enregistrés en collège dans les années précédentes. On mesure ici combien peut être vive la concurrence entre disciplines, surtout lorsque des horaires dissuasifs découragent élèves et professeurs. Cependant, compte tenu du contexte concurrentiel difficile et après examen des dernières statistiques rectorales, on constate malgré tout une progression globale des effectifs sur six ans avec un gain de plus de 6 %.

En outre, il ne faut pas négliger l'impact négatif possible d'une disposition de la loi Fillon, qui consiste en l'introduction d'une seconde langue vivante dès la classe de cinquième. On se trouve donc, de fait, face à la plus grande incertitude quant à l'avenir de l'enseignement extensif : s'il ne connaîtra sans doute ni progrès ni régression spectaculaires, on peut vraisemblablement s'attendre à une stagnation sérieuse.

#### > L'enseignement bilingue

La mise en oeuvre des premiers sites bilingues date de la rentrée 1996. Ceux-ci ont connu une progression importante depuis les débuts. Mais cette progression a tendance à ralentir du fait des difficultés à trouver des consensus entre les différents partenaires (équipes éducatives, administration, collectivités locales et parents d'élèves) mais aussi d'une politique académique pas toujours lisible : la gestion des professeurs des écoles issus du concours spécifique est différente dans les deux départements, il existe des secteurs de collège aujourd'hui encore totalement lacunaires.



## ANNEXES

#### 4. Un modèle pédagogique pour une éducation bilingue ?

L'organisation de l'enseignement bilingue dans les trente-deux sites qui existent actuellement sur l'ensemble de l'île, repose sur un principe peu répandu sur le territoire français qui associe parité horaire, polyvalence et bilinguisme des enseignants dans le cadre un maître une classe.

*Il s'agit là d'une spécificité de l'enseignement bilingue en Corse : un seul maître assure l'enseignement des deux langues et dans les deux langues.*

Cette organisation, qui ouvre sur le plurilinguisme, offre une très grande souplesse dans la gestion des apprentissages et dans celle du groupe classe. Elle «est en fait conforme à la situation que vivent les locuteurs bilingues, un même individu se partageant entre deux langues au gré des circonstances de communication».

Ce fonctionnement est en effet porteur d'une dynamique spécifique favorable au plurilinguisme : au lieu d'un modèle de juxtaposition et d'accumulation des connaissances dans les deux langues, les équipes s'efforcent de construire la complémentarité entre les différentes composantes d'un parcours, depuis les premières années de l'école maternelle jusqu'à l'arrivée au collège. Ceci est rendu possible par une macro-alternance réglée des deux langues, pensée comme stratégie d'enseignement et de construction de savoirs et par une volonté d'éducation aux langues et aux cultures de proximité.

C'est pourquoi, au-delà d'une comptabilité précise, il importe de réfléchir à une approche qualitative de l'enseignement bilingue. Il s'agit de définir une sorte de modèle pédagogique spécifique à l'éducation bilingue. Cette modélisation pourrait s'appuyer sur un travail de recherche déjà initié par des enseignants chercheurs de l'université de Corse en collaboration avec l'INRP.

A partir de l'observation de ce qui se passe dans les sites bilingues il s'agirait d'analyser les critères de réussite les plus pertinents afin d'élaborer un modèle : répartition des langues, choix didactiques, choix méthodologiques, choix pédagogiques, place des autres langues et surtout choix philosophiques (une éducation bilingue, que doit-elle transmettre en termes de valeurs humaines et de citoyenneté ?).

Ce «modèle» pourrait se nourrir des expériences menées dans d'autres régions ou d'autres pays (nécessité d'organiser rencontres et échanges sous forme de colloques, séminaires ...).

## 5. La formation

Pour porter l'ensemble des enseignants à une réflexion de fond sur une éducation bi-plurilingue, il est essentiel de revoir leur formation (formation initiale et formation continue).

La formation initiale doit pouvoir prendre en compte de manière soutenue la problématique de l'enseignement bilingue (renforcement linguistique, apports théoriques, réflexions pédagogiques). Il est impensable de continuer à recruter des professeurs des écoles grâce à un concours spécifique sans qu'aucun maître formateur à l'enseignement bilingue ne soit reconnu comme tel. Des classes d'application bilingues devraient être installées. De plus, la formation continue devrait être intensifiée à la fois en direction des maîtres de l'enseignement bilingue et des maîtres dont les compétences passives ne demandent qu'à être activées (les stages seraient ainsi plus longs avec un contrat d'engagement de la part des enseignants).

Pour les maîtres volontaires non corsophones, il faudrait proposer des formations plus lourdes avec obtention d'un certificat de compétences définies par l'université dans le cadre du CLES (Certificat Européen de compétence en langues de l'enseignement supérieur). Il serait souhaitable que ces stages soient destinés en priorité aux enseignants non corsophones entrant dans l'académie.

Pour ce qui concerne le second degré et dans l'optique du développement des filières bilingues en collège et lycée d'enseignement général, technique ou professionnel, on pourrait procéder au recrutement d'enseignants à double valence (mesure proposée dans le plan Balladur «Stratégie de l'Etat» de 1994 : valence disciplinaire et valence corse sous forme d'unités capitalisables, par exemple diplôme d'études corses et/ou d'épreuves de langue mises au concours de la discipline concernée).

Une autre formule envisageable : CAPES de la discipline considérée doublé de l'obtention d'un diplôme de type CLES niveau 3, actuellement en cours de conception et bientôt délivré par l'université de Corse dans l'une des trois étapes du LMD européen. Afin de former le vivier des enseignants pouvant enseigner leur discipline en langue corse, la création d'une option de corse dans tous les Capes constituerait sans aucun doute une opportunité à saisir et développer.



## ANNEXES

## AXE 2 : CRÉER UN ENVIRONNEMENT LINGUISTIQUE FAVORABLE AU BILINGUISME DES JEUNES

### 1. La langue de l'école : l'enfant et sa famille

L'apprentissage du corse ne saurait en aucun cas se limiter à l'école. Considérons tout d'abord le cas des parents d'élèves. On peut constater que ceux qui inscrivent leurs enfants dans une école bilingue le font pour des motifs variés. Pour les uns, insulaires d'origine, corsophones, l'école accomplit son travail à côté de celui de la famille : il s'agit d'une minorité de familles, bien que la répartition géographique semble relativement homogène. Pour les autres, insulaires mais peu ou pas corsophones, il s'agit de la réappropriation d'un capital perdu. Pour les derniers, venus de l'extérieur, il y a aussi volonté d'intégration très marquée. Pour tous ces parents, qui participent sincèrement à une dynamique dont ils ne maîtrisent pas tous les paramètres, l'enjeu symbolique est très fort. Une enquête de type sociolinguistique devra d'ailleurs permettre de mesurer plus finement la distribution et la portée de ces attitudes.

L'enseignement bilingue marque aussi une césure culturelle entre générations : certains parents ne parlent pas corse, d'autres ne comprennent pas, d'autres encore parlent mais sont analphabètes dans cette langue tandis que leurs enfants acquièrent des compétences dans le domaine de l'oral mais aussi de l'écrit. C'est pourquoi, pour aider les parents à partager une culture commune avec leurs enfants, il est d'abord impératif qu'il leur soit offert une formation adaptée, compatible avec leur temps de travail.

### 2. L'univers des loisirs et des activités socio-éducatives

Un domaine particulièrement sensible semble être celui des loisirs et des activités socio-éducatives. En effet, pour de nombreux enfants aujourd'hui, le corse s'apprend à l'école. L'enquête réalisée par l'INSEE, dans son numéro de novembre 2005, confirme ce fait à travers l'opinion des collégiens (74% d'entre eux partagent cette idée).



On peut considérer que ce point de vue fait écho, de façon inversée, à celui qui prévalait dans l'opinion publique voici plus de vingt ans, qui consistait à affirmer que le corse doit s'apprendre dans la rue.

On est donc passé, dans l'opinion de la jeunesse et dans un laps de temps relativement court, à un point de vue radicalement opposé.

On peut donc conclure qu'en faisant le choix d'une installation massive et quasi unique de la langue dans le champ scolaire, on a concouru à donner, sans l'avoir vraiment désiré, une image strictement disciplinaire de son existence. Comment, justement, faire retourner la langue dans la rue aujourd'hui ? En investissant de façon résolue l'espace des loisirs et des activités socio-éducatives, choix stratégique dont nous a fait part notre collaborateur Alun Davies pour le Pays de Galles.

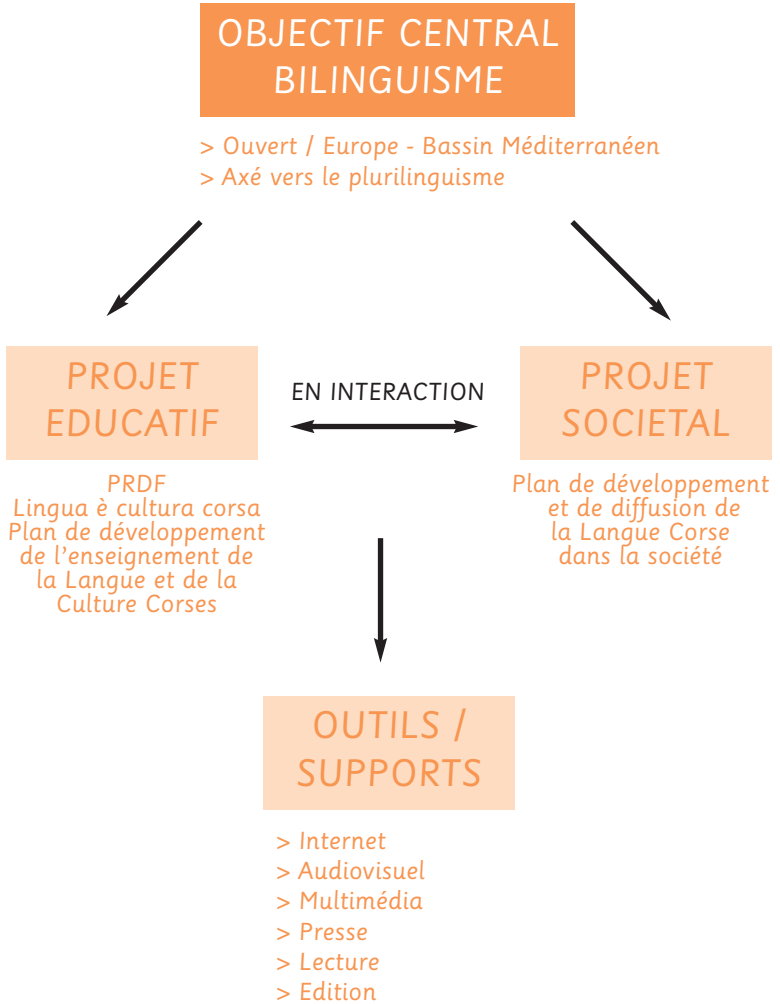
Il conviendrait tout d'abord de développer un ensemble d'initiatives auprès de la petite enfance, notamment dans les crèches, publiques ou privées, mais aussi dans les centres d'accueil municipaux ou associatifs.

Ce type d'action pourrait trouver un prolongement dans le domaine des activités périscolaires (Contrat Local pour l'Enfance...), dans les activités proposées par les associations sportives et de loisirs ainsi que par une politique résolue de diffusion du patrimoine au moyen d'outils attrayants pour la jeunesse (comme, par exemple, l'adaptation du dessin animé Bouli pour les tout-petits, qui a bénéficié d'un financement de la Collectivité Territoriale de Corse).



ANNEXES

DOCUMENT 2: LE MODÈLE PRDF LINGUA CORSA



DOCUMENT 3 : **TABLEAU DE L'EFFECTIF DES ÉLÈVES DU 2ND DEGRÉ  
EN LANGUE CORSE 1999- 2005**  
(exprimé en pourcentage)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>COLLÈGES</b>							
6 ÈME	75,73	72,06	76,76	73,43	73,02	68,87	72,26
5 ÈME	55,10	66,46	65,54	71,21	63,86	66,81	68,92
4 ÈME	23,71	26,63	35,02	33,65	34,33	38,75	38,09
3 ÈME	22,00	20,25	27,77	31,09	32,02	34,78	34,47
TOTAL	44,35	46,30	51,69	51,25	50,95	51,72	52,85
<b>LYCÉES</b>							
2NDE	18,25	18,97	20,84	21,69	21,23	23,61	22,42
1ÈRE	13,83	15,32	15,96	15,65	18,70	21,71	20,12
TERMINALE	9,44	14,58	16,25	16,24	17,06	16,96	20,93
TOTAL	13,87	16,40	17,81	18,01	19,10	20,87	21,20
L.P	40,32	35,87	41,89	31,41	41,21	37,87	39,46
AREA	58,25	37,54	29,84	33,17	52,32	57,09	28,89
ACADÉMIE	35,52	37,20	40,96	39,95	41,12	41,58	41,95

Source : Rectorat



## ANNEXES

DOCUMENT 4: EFFECTIF DES ÉLÈVES EN FILIÈRES BILINGUES  
DU 2ND DEGRÉ 2005-2006

	nombre d'élèves en filières bilingues						EFFECTIF
	6È Bil	5È Bil	4È Bil	3È Bil	LP		
COLLÈGE LAETITIA BONAPARTE - AJACCIO	24	24	27	15			90
COLLÈGE DE BONIFACIO	19	27	24				70
COLLÈGE DE PORTO-VÈCCHIO 1	25	26	22				73
COLLÈGE DE PROPRIANO	22	24	17				63
COLLÈGE DE PETRETO SAINT-MARIE	17	15	16	13			61
COLLÈGE DE BALEONE	11	12	7	13			43
COLLÈGE DE PORTO-VÈCCHIO 2	40	38	20				98
COLLÈGE PASCAL PAOLI - CORTE	20	10	13				43
COLLÈGE SAINT-JOSEPH - BASTIA	13	11					24
COLLÈGE JEAN ORABONA - CALVI	18	23	22				63
COLLÈGE DE CERVIONI	17	21					38
COLLÈGE DU FIUMORBO	22						22
COLLÈGE PASCAL PAOLI - ILE-ROUSSE	23	25	29	26			103
LYCÉE PROFESSIONNEL DU FINOSELLO - AJACCIO					26		26
COLLÈGE DE CASINCA - FOLELLI	11	14	15	16			56
COLLÈGE DU FINOSELLO - AJACCIO	26	26	22	25			99
COLLÈGE CLÉMENCEAU - SARTÈNE	20	22	17	17			76
LYCÉE CLÉMENCEAU - SARTÈNE							13

TOTAL  
Collèges  
1045  
8,77%  
(public)

TOTAL  
2nd degré  
1084  
5,12%

Source :  
Rectorat

DOCUMENT 5: CARTE DES SITES BILINGUES ET CENTRES DE SÉJOURS  
LINGUISTIQUES 2005-2006



NOTES



Publication de La Collectivité Territoriale de Corse  
Direction Générale des Services  
Direction de la Formation, de l'Enseignement et de la Recherche  
Service des Editions de la Direction de la Communication  
Conception graphique et mise en page : AGEF  
Impression : ALBORE Editions  
Crédit Photos : AGEF / CTC  
Edition Juillet 2007  
Document non contractuel